




Envoyé en préfecture le 07/10/2020  
Reçu en préfecture le 07/10/2020  
Affiché le   
ID : 072-200078426-20200923-20200923\_1-DE

**Date de convocation** : mercredi 16 septembre 2020  
**Nombre de votants** : 106  
**En exercice** : 106  
**Présents** : 71  
**Votants** : 71  
**Date et lieu d'affichage** : mercredi 7 octobre 2020  
Pays du Mans - 15/17 rue Gougéard – Le Mans

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020

COMITE SYNDICAL

*Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS*

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LE FOLL Stéphane

#### Elus titulaires et suppléants votants:

**Pour CD72** : Mme ELSHOUD Mélina, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, M. LE MENER Dominique, M. LEPROUST Gilles, Mme RIVRON Véronique. -> 5 présents et 5 votants

**Pour GB** : Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M. PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

**Pour LMM** : M. BATIOU Rémy, M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, Mme GIFFARD Francine, M. GOUFFE Jacques, M. GOULETTE Yvan, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme HEULOT Carole, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEMOUCHER Patrice, M. LEPROUST Gilles, M. LORIOU Claude, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, Mme MULLET Karine, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 26 présents et 42 votants.

**Pour MCS** : M. BESNIER Alain, M. BONIFAIT Christian, M. BOURGE Eric, M. BRISSAUD Alain, M. DELLIERE Jérôme, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel, M. VAVASSEUR Maurice. -> 12 présents et 17 votants.

**Pour OBB** : M. BARTHES Renaud, M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, M. COVEMAERKER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard, Mme PLU Mathilde, Mme SEBILLET Marie-Noëlle -> 10 présents et 17 votants.

**Pour SEPM** : M. FOUCHARD Stéphane, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HUMEAU Michel, M. HUREAU Laurent, Mme MORGANT Nathalie, Mme PREZELIN Séverine, M. ROUANET Nicolas, M. TAUPIN Laurent -> 12 présents et votants

**Elus suppléants non votants** : M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BILE Dany, M. LIVET Yannick, M. BACHELIER Jean-Christophe (SEPM).

#### Elus excusés:

**Pour MCS** : M. CLEMENT Emmanuel, Mme LAINE Magali

**Pour OBB**: M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

**Pour SEPM** : M. HAMIOT Julien.

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

**N° Interne de l'acte : 20200923\_1**

**RAPPORTEUR : M. Alain BRIONNE (Doyen d'âge)**

**OBJET : ELECTION DU PRESIDENT**

Monsieur Alain BRIONNE, en tant que délégué titulaire et doyen d'âge, préside la séance pour l'élection du Président du Syndicat Mixte du Pays du Mans.

Il précise que le Président est élu selon les règles fixées par l'article L.5211-7 du CGCT.

L'élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Candidature enregistrée :

- Monsieur Stéphane LE FOLL

Chaque délégué, à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne. Le dépouillement du scrutin a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 92  
A déduire (bulletins blancs) : 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :  
Majorité absolue : 62 voix  
Voix pour : 92 voix  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

**M. Stéphane LE FOLL est élu à l'unanimité.**

**M. Stéphane LE FOLL ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé Président et est installé immédiatement dans ses fonctions.**

**Résultats du vote : Accord à l'unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme,

**LE PRESIDENT DE SEANCE  
Alain BRIONNE (doyen d'âge)**



Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :



Envoyé en préfecture le 08/10/2020  
Reçu en préfecture le 08/10/2020  
Affiché le  
ID : 072-200078426-20200923-20200923\_2-DE

**Date de convocation : mercredi 16 septembre 2020**

**Nombre de votants : 106**

**En exercice : 106**

**Présents : 71**

**Votants : 71**

**Date et lieu d'affichage : mercredi 7 octobre 2020**

**Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard – Le Mans**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020**

**COMITE SYNDICAL**

**Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS**

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LE FOLL Stéphane

#### **Elus titulaires et suppléants votants:**

**Pour CD72** : Mme ELSHOUD Méline, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, M. LE MENER Dominique, M. LEPROUST Gilles, Mme RIVRON Véronique. -> 5 présents et 5 votants

**Pour GB** : Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M. PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

**Pour LMM** : M. BATIOU Rémy, M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, Mme GIFFARD Francine, M. GOUFFE Jacques, M. GOULETTE Yvan, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme HEULOT Carole, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEMOUCHER Patrice, M. LEPROUST Gilles, M. LORIOT Claude, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, Mme MULLET Karine, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 26 présents et 42 votants.

Pour MCS : M. BESNIER Alain, M. BONIFAIT Christian, M. BOURGE Eric, M. BRISSAUD Alain, M. DELLIERE Jérôme, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel, M. VAVASSEUR Maurice. -> 12 présents et 17 votants.

**Pour OBB** : M. BARTHES Renaud, M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, M. COVEMAERKER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard, Mme PLU Mathilde, Mme SEBILLET Marie-Noëlle -> 10 présents et 17 votants.

**Pour SEPM** : M. FOUCHARD Stéphane, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HUMEAU Michel, M. HUREAU Laurent, Mme MORGANT Nathalie, Mme PREZELIN Séverine, M. ROUANET Nicolas, M. TAUPIN Laurent -> 12 présents et votants

**Elus suppléants non votants** : M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BILE Dany, M. LIVET Yannick, M. BACHELIER Jean-Christophe (SEPM).

#### **Elus excusés:**

M. CLEMENT Emmanuel, Mme LAINE Magali

Pour OBB: M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

Pour SEPM : M. HAMIOT Julien.

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

**N° interne de l'acte : 20200923\_2**

**RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT**

**OBJET : ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES ELUS DELEGUES**

Conformément à l'article 7.2 des statuts du syndicat mixte, le comité syndical définit le nombre de Vice-présidents en fonction des missions et compétences.

**ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS**

La procédure d'élection se déroule dans les mêmes conditions que celle du Président.

**- 1<sup>ère</sup> Vice-Présidence**

Candidature enregistrée :

- Dominique LE MENER, Président du Conseil Départemental de la Sarthe

Chaque délégué, à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne. Le dépouillement du scrutin a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 92  
A déduire (bulletins blancs) : 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :  
Majorité absolue : 62 voix  
Voix pour : 92 voix  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Est élu à l'unanimité, en qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président : **Dominique LE MENER**

**- 2<sup>ème</sup> Vice-Présidence, en charge des finances, administration, contrats, partenariats,**

Candidature enregistrée :

- Véronique CANTIN, Vice-Présidente du Conseil Départemental et conseillère communautaire Maine Cœur de Sarthe.

Chaque délégué, à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne. Le dépouillement du scrutin a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 92  
A déduire (bulletins blancs) : 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :  
Majorité absolue : 62 voix  
Voix pour : 92 voix  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Est élue, à l'unanimité, en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des finances, administration, contrats, partenariats : **Véronique CANTIN**

**Pour le collège Pays, il est proposé 4 Vice-Présidences comme suit :**

- 3<sup>ème</sup> Vice-Présidence, en charge de l'urbanisme durable, SCoT et ADS
- 4<sup>ème</sup> Vice-Présidence, en charge de la promotion du territoire : culture et tourisme.
- 5<sup>ème</sup> Vice-Présidence, en charge de l'économie circulaire
- 6<sup>ème</sup> Vice-Présidence, en charge de la transition énergétique
- 7<sup>ème</sup> Vice-Présidence, en charge de l'agriculture et de l'alimentation
- 8<sup>ème</sup> Vice-Présidence, en charge du commerce, services et réseau des SCoT

Candidatures enregistrées dans l'ordre des vice-présidences comme indiqué ci-dessus :

- Sébastien GOUHIER, Vice-Président de la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois,
- David CHOLLET, Président de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe,
- Nicolas ROUANET, Président de la communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau,
- Jacques GOUFFÉ, Vice-Président Le Mans Métropole,
- Isabelle LEBALLEUR, Vice-Présidente Le Mans Métropole,
- Franck BRETEAU, Vice-Président Le Mans Métropole,

Chaque délégué, à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne. Le dépouillement du scrutin a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 92  
A déduire (bulletins blancs) : 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :  
Majorité absolue : 62 voix  
Voix pour : 92 voix  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Sont élus à l'unanimité, en qualité de Vice-Présidents :

- Sébastien GOUHIER, en charge de l'urbanisme durable, SCoT et ADS,
- David CHOLLET, en charge de la promotion du territoire : culture et tourisme,
- Nicolas ROUANET, en charge de l'économie circulaire,
- Jacques GOUFFÉ, en charge de la transition énergétique,
- Isabelle LEBALLEUR, en charge de l'agriculture et de l'alimentation,
- Franck BRETEAU, en charge du commerce, services et réseau des SCoT.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

## ELECTION DES ELUS DELEGUES

La procédure d'élection se déroule dans les mêmes conditions que celle du Président.

Monsieur le Président propose de mettre en place trois délégations, sur les missions suivantes :

### Collèges SCoT PCAET et Pays :

- Cadre de vie, Biodiversité
- Ecologie Industrielle et Territoriale

### Collège Pays :

- Tourisme métropolitain

Les candidatures enregistrées sont :

### Collège SCoT PCAET et Pays :

Pour le cadre de vie, biodiversité : Nathalie DUPONT  
Pour l'Ecologie Industrielle et Territoriale : Patricia CHARTON

### Collège Pays :

Pour le Tourisme métropolitain : Lydia HAMONOU-BOIROUX

Sont élus à l'unanimité, en qualité d'élus délégués :

### Collège SCoT PCAET et Pays :

Pour le cadre de vie, biodiversité : Nathalie DUPONT  
Pour l'Ecologie Industrielle et Territoriale : Patricia CHARTON

### Collège Pays :

Pour le Tourisme métropolitain : Lydia HAMONOU-BOIROUX

Chaque délégué, à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne. Le dépouillement du scrutin a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 92  
A déduire (bulletins blancs) : 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :  
Majorité absolue : 62 Voix  
Voix pour : 92 Voix  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

### Résultats du vote : A l'unanimité


Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme.

Le Président  
Le Foll Stéphane



Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :



Envoyé en préfecture le 08/10/2020  
Reçu en préfecture le 08/10/2020  
Affiché le   
ID : 072-200078426-20200923-20200923\_3-DE

**Date de convocation : mercredi 16 septembre 2020**  
**Nombre de votants : 106**  
**En exercice : 106**  
**Présents : 71**  
**Votants : 71**  
**Date et lieu d'affichage : mercredi 7 octobre 2020**  
**Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard – Le Mans**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020**

#### **COMITE SYNDICAL**

*Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS*

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LE FOLL Stéphane

#### Elus titulaires et suppléants votants:

**Pour CD72** : Mme ELSHOUD Mélina, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, M. LE MENER Dominique, M. LEPROUST Gilles, Mme RIVRON Véronique. -> 5 présents et 5 votants

**Pour GB** : Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M. PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

**Pour LMM** : M. BATIOT Rémy, M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, Mme GIFFARD Francine, M. GOUFFE Jacques, M. GOULETTE Yvan, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme HEULOT Carole, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEMOUCHER Patrice, M. LEPROUST Gilles, M. LORIOT Claude, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, Mme MULLET Karine, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 26 présents et 42 votants.

**Pour MCS** : M. BESNIER Alain, M. BONIFAIT Christian, M. BOURGE Eric, M. BRISSAUD Alain, M. DELLIÈRE Jérôme, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel, M. VAVASSEUR Maurice. -> 12 présents et 17 votants.

**Pour OBB** : M. BARTHES Renaud, M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, M. COVEMAÈKER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard, Mme PLU Mathilde, Mme SEBILLET Marie-Noëlle -> 10 présents et 17 votants.

**Pour SEPM** : M. FOUCHARD Stéphane, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HUMEAU Michel, M. HUREAU Laurent, Mme MORGANT Nathalie, Mme PREZELIN Séverine, M. ROUANET Nicolas, M. TAUPIN Laurent -> 12 présents et votants

Elus suppléants non votants : M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BILE Dany, M. LIVET Yannick, M. BACHELIER Jean-Christophe (SEPM).

#### Elus excusés:

M. CLEMENT Emmanuel, Mme LAINE Magali

Pour OBB: M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

Pour SEPM : M. HAMIOT Julien.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

N° interne de l'acte : 20200923-3

**RAPPORTEUR : LE PRESIDENT**

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL**

Conformément à l'article 7.2 des statuts du syndicat mixte, le comité syndical complète le bureau syndical (le Président, les Vice-Présidents et les élus délégués étant membres du Bureau) par l'élection de membres du Bureau n'ayant pas de Vice-Présidence ou de délégation.

La procédure d'élection se déroule dans les mêmes conditions que celle du Président.

Candidatures enregistrées :

**Pour les collèges Pays et SCoT / PCAET (en plus des VP et élus délégués) :**

**Le Mans Métropole :**

- Christophe COUNIL, Conseiller communautaire délégué,
- Fabienne LAGARDE, Vice-Présidente,
- Joël LE BOLU, Vice-Président,
- Laurent PARIS, Conseiller communautaire délégué,
- Christine POUPINEAU, Vice-Présidente.

**Maine Cœur de Sarthe :**

- Eric BOURGE, Vice-Président, Maire de La Guierche.

**Orée de Bercé Belinois :**

- Dominique COVEMAERKER, Vice-Président, Maire de Marigné-Laillé.

**Sud-Est du Pays Manceau :**

- Guy FOURMY, conseiller communautaire, Maire de Challes.
- Denis HERRAUX, Vice-Président.

**Pour le collège SCoT / PCAET uniquement**

**Gesnois Bilurien :**

- André PIGNE, Président, Maire d'Ardenay-sur-Mérize,
- Chantal BUIN, Conseillère communautaire, Maire de Tresson
- Martial LATIMIER, Vice-Président.

**Pour le collège Pays uniquement**

**Conseil départemental de la Sarthe :**

- Véronique RIVRON, Vice-Présidente.

Chaque délégué, à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne. Le dépouillement du scrutin a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 92  
A déduire (bulletins blancs) : 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :  
Majorité absolue : 62 Voix

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Voix pour : 92 Voix

Voix contre : 0

Abstention : 0

**Le bureau syndical du Pays du Mans est ainsi constitué :**

Collège-SCoT-PCAET 23-élus/-voix	Collège-PAYS 22-élus/-voix
<b>Président-Monsieur-LE-FOLL</b>	
	1 <sup>er</sup> Vice-Président : <b>M.-LE-MENER</b>
<b>VICE-PRESIDENTS</b>	
	VP-Mme-CANTIN
	VP-M.-GOUHIER
	VP-M.-CHOLLET
	VP-M.-ROUANET
	VP-M.-GOUFFE
	VP-Mme-LEBALLEUR
	VP-M.-BRETEAU
<b>ELUS-DELEGUES</b>	
	Elue-Déléguée-Mme-DUPONT
	Elue-Déléguée-Mme-HAMONOU-BOIROUX
	Elue-Déléguée-Mme-Patricia-CHARTON
<b>AUTRES-MEMBRES</b>	
	M.-LE-BOLU
	Mme-LAGARDE
	Mme-POUPINEAU
	M.-COUNIL
	M.-PARIS
	M.-BOURGE
	M.-COVEMAEKER
	M.-FOURMY
	M.-HERRAUX
Mme-BUIN	
M.-PIGNÉ	
M.-LATIMIER	
	Mme-RIVRON

**Résultats du vote : A l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour expédition conforme.

Le Président

M. Le Foll Stéphane



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



**Date de convocation : mercredi 16 septembre 2020**  
**Nombre de votants : 106**  
**En exercice : 106**  
**Présents : 71**  
**Votants : 71**  
**Date et lieu d'affichage : mercredi 7 octobre 2020**  
**Pays du Mans - 15/17 rue Gougéard – Le Mans**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020**

#### **COMITE SYNDICAL**

*Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS*

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LE FOLL Stéphane

#### **Elus titulaires et suppléants votants:**

**Pour CD72** : Mme ELSHOUD Méline, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, M. LE MENER Dominique, M. LEPROUST Gilles, Mme RIVRON Véronique. -> 5 présents et 5 votants

**Pour GB** : Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M. PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

**Pour LMM** : M. BATIOU Rémy, M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, Mme GIFFARD Francine, M. GOUFFE Jacques, M. GOULETTE Yvan, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme HEULOT Carole, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEMOUCHER Patrice, M. LEPROUST Gilles, M. LORIOU Claude, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, Mme MULLET Karine, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 26 présents et 42 votants.

**Pour MCS** : M. BESNIER Alain, M. BONIFAIT Christian, M. BOURGE Eric, M. BRISSAUD Alain, M. DELLIERE Jérôme, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel, M. VAVASSEUR Maurice. -> 12 présents et 17 votants.

**Pour OBB** : M. BARTHES Renaud, M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, M. COVEMAERKER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard, Mme PLU Mathilde, Mme SEBILLET Marie-Noëlle -> 10 présents et 17 votants.

**Pour SEPM** : M. FOUCHARD Stéphane, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HUMEAU Michel, M. HUREAU Laurent, Mme MORGANT Nathalie, Mme PREZELIN Séverine, M. ROUANET Nicolas, M. TAUPIN Laurent -> 12 présents et votants

**Elus suppléants non votants** : M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BILE Dany, M. LIVET Yannick, M. BACHELIER Jean-Christophe (SEPM).

#### **Elus excusés :**

M. CLEMENT Emmanuel, Mme LAINE Magali

Pour OBB: M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

Pour SEPM : M. HAMIOT Julien.

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

**N° interne de l'acte : 20200923-4**

**RAPPORTEUR : LE PRESIDENT**

**OBJET : DELEGATION DU COMITE AU BUREAU SYNDICAL**

Afin d'assurer un fonctionnement optimal du Syndicat, le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à une délégation du Comité Syndical au Bureau, telle que l'autorise l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant », à l'exclusion des domaines expressément réservés par la Loi à l'organe délibérant, et qui sont énumérés ci-dessous :

- Le vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- L'approbation du compte administratif,
- Les dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du CGCT (inscription d'une dépense obligatoire),
- Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'Etablissement Public,
- L'adhésion à un établissement public,
- La délégation de la gestion d'un service public,
- Les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.

**Il est donc proposé de déléguer au Bureau les affaires suivantes :**

**Pour le fonctionnement général (collèges Pays et SCoT – PCAET) :**

- Passer les contrats d'assurance,
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du Syndicat Mixte,
- Fixer les tarifs des droits prévus au profit du Syndicat Mixte,
- Fixer les rémunérations et régler les frais des honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- Prendre toute décision relative à la mise en œuvre de contrats, conventions et partenariats lorsque les crédits sont prévus au budget,
- Décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas six ans,
- Prendre toute décision relative à la mise en place d'études,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges,
- Faire des demandes de subventions auprès des financeurs et/ou dans le cadre de procédures contractuelles portées par le syndicat mixte,
- Attribuer des subventions dans la limite des sommes inscrites au budget,
- Choisir des entreprises dans le cadre de marchés dans la limite des sommes inscrites au budget.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

**Pour le collège SCoT / PCAET :**

- D'émettre les avis du syndicat notamment dans le cadre de l'élaboration, ou de la révision des documents d'urbanisme et pour les documents de norme supérieure au SCoT (SDAGE, SAGE, PGRI, schémas régionaux et départementaux...), afin de respecter les délais impartis (généralement 3 mois ou au cours de l'enquête publique) sans contraindre à une réunion systématique du comité syndical.
- D'autoriser le président à saisir la commission départementale d'aménagement commercial pour des projets d'exploitation commerciale dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés.

**Résultats du vote : Accord à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme.

Le Président

M. Le



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



**Date de convocation : mercredi 16 septembre 2020**  
**Nombre de votants : 106**  
**En exercice : 106**  
**Présents : 71**  
**Votants : 71**  
**Date et lieu d'affichage : mercredi 7 octobre 2020**  
**Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard – Le Mans**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020**

#### **COMITE SYNDICAL**

*Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS*

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LE FOLL Stéphane

#### **Elus titulaires et suppléants votants:**

**Pour CD72** : Mme ELSHOUD Mélina, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, M. LE MENER Dominique, M. LEPROUST Gilles, Mme RIVRON Véronique. -> 5 présents et 5 votants

**Pour GB** : Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M. PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

**Pour LMM** : M. BATIOU Rémy, M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, Mme GIFFARD Francine, M. GOUFFE Jacques, M. GOULETTE Yvan, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme HEULOT Carole, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEMOUCHER Patrice, M. LEPROUST Gilles, M. LORIOU Claude, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, Mme MULLET Karine, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 26 présents et 42 votants.

**Pour MCS** : M. BESNIER Alain, M. BONIFAIT Christian, M. BOURGE Eric, M. BRISSAUD Alain, M. DELLIERE Jérôme, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel, M. VAVASSEUR Maurice. -> 12 présents et 17 votants.

**Pour OBB** : M. BARTHES Renaud, M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, M. COVEMAERKER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard, Mme PLU Mathilde, Mme SEBILLET Marie-Noëlle -> 10 présents et 17 votants.

**Pour SEPM** : M. FOUCHARD Stéphane, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HUMEAU Michel, M. HUREAU Laurent, Mme MORGANT Nathalie, Mme PREZELIN Séverine, M. ROUANET Nicolas, M. TAUPIN Laurent -> 12 présents et votants

**Elus suppléants non votants** : M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BILE Dany, M. LIVET Yannick, M. BACHELIER Jean-Christophe (SEPM).

#### **Elus excusés :**

M. CLEMENT Emmanuel, Mme LAINE Magali

Pour OBB: M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

Pour SEPM : M. HAMIOT Julien.

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

N° interne de l'acte : 20200923-5

**APPORTEUR** : LE PRESIDENT

**OBJET** : DELEGATION DU COMITE AU PRESIDENT

Afin d'assurer un fonctionnement optimal du Syndicat, le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à une délégation du Comité Syndical au Président, telle que l'autorise l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant », à l'exclusion des domaines expressément réservés par la Loi à l'organe délibérant, et qui sont énumérés au même article.

**Il est donc proposé de déléguer au Président les affaires suivantes :**

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés à la forme négociée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget,
- Conclure et signer des baux pour les locations autorisées par le Comité Syndical,
- Conclure et signer l'ensemble des actes et documents pour l'acquisition et l'aménagement de locaux autorisé par le Comité Syndical ou le Bureau syndical,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les biens dont le Syndicat Mixte est propriétaire ou locataire,
- Intenter au nom du Syndicat Mixte les actions en justice ou de défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre lui et contre son personnel,
- Effectuer les virements de crédits entre chapitres budgétaires ou opérations d'investissement lorsqu'il n'y a pas modification du montant des sections du budget,
- Signer des conventions avec divers organismes sur des thématiques concernant le Pays, le SCoT ou le PCAET,
- Donner des avis en tant que Président du Syndicat en charge du SCoT sur des dossiers mineurs (modifications de PLU et PLUi, carte communale) y compris les avis exprimés au cours d'une enquête publique relative à l'élaboration ou à la gestion d'un document d'urbanisme.

**Résultats du vote** : Accord à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme.

**Le Président**

**M. Le Foll Stéphane**



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Envoyé en préfecture le 08/10/2020  
Reçu en préfecture le 08/10/2020  
Affiché le  
ID : 072-200078426-20200923-20200923\_6-DE

**Date de convocation : mercredi 16 septembre 2020**  
**Nombre de votants : 106**  
**En exercice : 106**  
**Présents : 71**  
**Votants : 71**  
**Date et lieu d'affichage : mercredi 7 octobre 2020**  
**Pays du Mans - 15/17 rue Gougéard – Le Mans**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020**

**COMITE SYNDICAL**

**Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS**

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LE FOLL Stéphane

#### **Elus titulaires et suppléants votants :**

**Pour CD72 :** Mme ELSHOUD Méline, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, M. LE MENER Dominique, M. LEPROUST Gilles, Mme RIVRON Véronique. -> 5 présents et 5 votants

**Pour GB :** Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M. PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

**Pour LMM :** M. BATIOU Rémy, M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, Mme GIFFARD Francine, M. GOUFFE Jacques, M. GOULETTE Yvan, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme HEULOT Carole, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEMOUCHER Patrice, M. LEPROUST Gilles, M. LORIOU Claude, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, Mme MULLET Karine, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 26 présents et 42 votants.

**Pour MCS :** M. BESNIER Alain, M. BONIFAIT Christian, M. BOURGE Eric, M. BRISSAUD Alain, M. DELLIERE Jérôme, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel, M. VAVASSEUR Maurice. -> 12 présents et 17 votants.

**Pour OBB :** M. BARTHES Renaud, M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, M. COVEMAERKER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard, Mme PLU Mathilde, Mme SEBILLET Marie-Noëlle -> 10 présents et 17 votants.

**Pour SEPM :** M. FOUCHARD Stéphane, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HUMEAU Michel, M. HUREAU Laurent, Mme MORGANT Nathalie, Mme PREZELIN Séverine, M. ROUANET Nicolas, M. TAUPIN Laurent -> 12 présents et votants

**Elus suppléants non votants :** M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BILE Dany, M. LIVET Yannick, M. BACHELIER Jean-Christophe (SEPM).

#### **Elus excusés :**

Pour MCS : M. CLEMENT Emmanuel, Mme LAINE Magali

Pour OBB: M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

Pour SEPM : M. HAMIOT Julien.

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

N° interne de l'acte : 20200923-6

**RAPPORTEUR : LE PRESIDENT**

**OBJET : DESIGNATION DES ELUS REPRESENTANTS AU SEIN DU CNAS**

Monsieur le Président indique aux membres du Comité syndical que le Syndicat mixte du Pays du Mans adhère depuis sa création au CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui est une association loi 1901. Celui-ci vise à améliorer les conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, prêts sociaux...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes. Certaines prestations proposées sont soumises à quotient familial.

Dans le cadre de cette adhésion et à la suite des élections municipales, il est demandé au Comité syndical de désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour représenter la structure au sein de cette association.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical désigne les délégués suivants :**

- **Membre titulaire : Madame Véronique CANTIN, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente du Pays du Mans,**
- **Membre suppléant : Madame Nathalie DUPONT, élue déléguée au cadre de vie, biodiversité.**

**Résultats du vote : A l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme.

**Le Président**

**M. Le Foll Stéphane**



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :





**Date de convocation : mercredi 16 septembre 2020**  
**Nombre de votants : 106**  
**En exercice : 106**  
**Présents : 71**  
**Votants : 71**  
**Date et lieu d'affichage : mercredi 7 octobre 2020**  
**Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard – Le Mans**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020**

#### **COMITE SYNDICAL**

*Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS*

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LE FOLL Stéphane

#### **Elus titulaires et suppléants votants :**

**Pour CD72 :** Mme ELSHOUD Mélina, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, M. LE MENER Dominique, M. LEPROUST Gilles, Mme RIVRON Véronique. -> 5 présents et 5 votants

**Pour GB :** Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M. PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

**Pour LMM :** M. BATIOU Rémy, M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, Mme GIFFARD Francine, M. GOUFFE Jacques, M. GOULETTE Yvan, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme HEULOT Carole, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEMOUCHER Patrice, M. LEPROUST Gilles, M. LORIOU Claude, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, Mme MULLET Karine, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 26 présents et 42 votants.

**Pour MCS :** M. BESNIER Alain, M. BONIFAIT Christian, M. BOURGE Eric, M. BRISSAUD Alain, M. DELLIERE Jérôme, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel, M. VAVASSEUR Maurice. -> 12 présents et 17 votants.

**Pour OBB :** M. BARTHES Renaud, M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, M. COVEMAERKER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard, Mme PLU Mathilde, Mme SEBILLET Marie-Noëlle -> 10 présents et 17 votants.

**Pour SEPM :** M. FOUCHARD Stéphane, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HUMEAU Michel, M. HUREAU Laurent, Mme MORGANT Nathalie, Mme PREZELIN Séverine, M. ROUANET Nicolas, M. TAUPIN Laurent -> 12 présents et votants

**Elus suppléants non votants :** M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BILE Dany, M. LIVET Yannick, M. BACHELIER Jean-Christophe (SEPM).

#### **Elus excusés :**

POUR MCS : M. CLEMENT Emmanuel, Mme LAINE Magali

Pour OBB: M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

Pour SEPM : M. HAMIOT Julien.

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

N° interne de l'acte : 20200923-7

**RAPPORTEUR : LE PRESIDENT**

**OBJET : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS THEMATIQUES ET GROUPES DE TRAVAIL**

Après l'installation du Bureau syndical, Monsieur le Président propose la mise en place de différentes commissions et groupes de travail en fonctions des compétences du syndicat mixte et notamment au sein des collègues Pays et SCoT / PCAET. Ces instances de travail sont organisées en fonction de l'organisation technique du Pays du Mans en 6 pôles et n'ont pas de pouvoir décisionnel :

- *Pôle Finances / Ressources Humaines / Contractualisations,*
- *Pôle Attractivité du Territoire,*
- *Pôle Aménagement et Urbanisme,*
- *Pôle Développement Durable,*
- *Pôle Mobilités (échelle pôle métropolitain),*
- *Pôle Santé, cadre de vie (échelle pays et pôle métropolitain).*

Pour le Pays du Mans, les commissions et groupes de travail suivants sont créés pour :

- le Pôle Finances / Ressources Humaines / Contractualisations :
  - o **une commission Finances, Ressources Humaines et Contrats**
- le Pôle Attractivité du territoire :
  - o **une commission Tourisme, Culture et Patrimoine**
- le Pôle Aménagement et Urbanisme :
  - o **une commission Aménagement, Urbanisme et SCoT,**
    - **un groupe de travail Aménagement Commercial,**
    - **un groupe de travail Habitat Durable** (également à l'échelle du pôle métropolitain)
- le Pôle Développement Durable :
  - o **une commission Transition Energétique et PCAET,**
  - o **une commission Economie Circulaire et Ecologie Industrielle Territoriale,**
  - o **une commission Agriculture, Alimentation.**
- le Pôle Santé, cadre de vie :
  - **un groupe de travail Biodiversité, Trame Verte et Bleue**
- *le Pôle Mobilités (commission / groupe de travail au niveau pôle métropolitain Le Mans Sarthe).*

Le syndicat pourra mettre en place d'autres groupes de travail thématiques et comités de suivi en fonction des besoins.

**Il est proposé aux 5 EPCI membres de désigner leurs représentants au sein des commissions et groupes de travail.**

**Résultats de vote : Accord à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois  
Pour expédition conforme.  
**Le Président**  
**M. Le Foll Stéphane**



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



**Date de convocation : mercredi 16 septembre 2020**  
**Nombre de votants : 106**  
**En exercice : 106**  
**Présents : 71**  
**Votants : 71**  
**Date et lieu d'affichage : mercredi 7 octobre 2020**  
**Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard – Le Mans**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020**

**COMITE SYNDICAL**

**Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS**

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LE FOLL Stéphane

#### **Elus titulaires et suppléants votants :**

**Pour CD72 :** Mme ELSHOUD Méline, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, M. LE MENER Dominique, M. LEPROUST Gilles, Mme RIVRON Véronique. -> 5 présents et 5 votants

**Pour GB :** Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M. PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

**Pour LMM :** M. BATIOU Rémy, M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, Mme GIFFARD Francine, M. GOUFFE Jacques, M. GOULETTE Yvan, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme HEULOT Carole, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEMOUCHER Patrice, M. LEPROUST Gilles, M. LORIOU Claude, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, Mme MULLET Karine, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 26 présents et 42 votants.

**Pour MCS :** M. BESNIER Alain, M. BONIFAIT Christian, M. BOURGE Eric, M. BRISSAUD Alain, M. DELLIERE Jérôme, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel, M. VAVASSEUR Maurice. -> 12 présents et 17 votants.

**Pour OBB :** M. BARTHES Renaud, M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, M. COVEMAERKER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard, Mme PLU Mathilde, Mme SEBILLET Marie-Noëlle -> 10 présents et 17 votants.

**Pour SEPM :** M. FOUCHARD Stéphane, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HUMEAU Michel, M. HUREAU Laurent, Mme MORGANT Nathalie, Mme PREZELIN Séverine, M. ROUANET Nicolas, M. TAUPIN Laurent -> 12 présents et votants

**Elus suppléants non votants :** M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BILE Dany, M. LIVET Yannick, M. BACHELIER Jean-Christophe (SEPM).

#### **Elus excusés :**

POUR MCS : M. CLEMENT Emmanuel, Mme LAINE Magali

Pour OBB: M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

Pour SEPM : M. HAMIOT Julien.

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

N° interne de l'acte : 20200923-8

**RAPPORTEUR** : Mme CANTIN, Vice-Présidente aux finances et aux Ressources Humaines

**OBJET** : Comptes de gestion 2019 budget principal Pays du Mans

Après le vote des comptes administratif 2019, il est proposé de soumettre au Comité syndical pour approbation les comptes de gestion du budget principal Pays du Mans de l'exercice 2019, établi par le receveur municipal de la Trésorerie Le Mans Ville.

Il est précisé que les écritures sont conformes aux comptes administratifs de l'ordonnateur.

*Il est proposé au Comité Syndical,*

- *d'approuver le Compte de gestion 2019 du budget Pays du Mans.*

Chaque délégué, à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne. Le dépouillement du scrutin a donné le résultat ci-après :

**Résultats du vote : Accord a l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme.

**Le Président**  
**M. Le Foll Stéphane**



Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :



Date de convocation : mercredi 16 septembre 2020  
Nombre de votants : 106  
En exercice : 106  
Présents : 71  
Votants : 71  
Date et lieu d'affichage : mercredi 7 octobre 2020  
Pays du Mans - 15/17 rue Gougéard – Le Mans

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020

COMITE SYNDICAL

Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LE FOLL Stéphane

#### Elus titulaires et suppléants votants :

**Pour CD72** : Mme ELSHOUD Méline, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, M. LE MENER Dominique, M. LEPROUST Gilles, Mme RIVRON Véronique. -> 5 présents et 5 votants

**Pour GB** : Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M. PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

**Pour LMM** : M. BATIOU Rémy, M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, Mme GIFFARD Francine, M. GOUFFE Jacques, M. GOULETTE Yvan, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme HEULOT Carole, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEMOUCHER Patrice, M. LEPROUST Gilles, M. LORIOU Claude, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, Mme MULLET Karine, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 26 présents et 42 votants.

**Pour MCS** : M. BESNIER Alain, M. BONIFAIT Christian, M. BOURGE Eric, M. BRISSAUD Alain, M. DELLIERE Jérôme, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel, M. VAVASSEUR Maurice. -> 12 présents et 17 votants.

**Pour OBB** : M. BARTHES Renaud, M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, M. COVEMAERKER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard, Mme PLU Mathilde, Mme SEBILLET Marie-Noëlle -> 10 présents et 17 votants.

**Pour SEPM** : M. FOUCHARD Stéphane, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HUMEAU Michel, M. HUREAU Laurent, Mme MORGANT Nathalie, Mme PREZELIN Séverine, M. ROUANET Nicolas, M. TAUPIN Laurent -> 12 présents et votants

Elus suppléants non votants : M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BILE Dany, M. LIVET Yannick, M. BACHELIER Jean-Christophe (SEPM).

#### Elus excusés :

POUR MCS : M. CLEMENT Emmanuel, Mme LAINE Magali

Pour OBB: M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

Pour SEPM : M. HAMIOT Julien.

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

N° interne de l'acte : 20200923-9

**RAPPORTEUR** : Mme CANTIN, Vice-Présidente aux finances et aux Ressources Humaines

**OBJET** : Comptes de gestion 2019 budget Annexe ADS Pays du Mans

Après le vote des comptes administratif 2019, il est proposé de soumettre pour approbation au Comité syndical les comptes de gestion du budget annexe ADS Pays du Mans de l'exercice 2019, établi par le receveur municipal de la Trésorerie Le Mans Ville.

Il est précisé que les écritures sont conformes aux comptes administratifs de l'ordonnateur.

*Il est proposé au Comité Syndical,*

- *d'approuver le Compte de gestion 2019 du budget annexe ADS du Pays du Mans.*

**Résultats du vote** : Accord à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an  
Pour expédition conforme.

**Le Président**  
**M. Le Foll Stéphane**



Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :



**Date de convocation : mercredi 16 septembre 2020**  
**Nombre de votants : 106**  
**En exercice : 106**  
**Présents : 71**  
**Votants : 71**  
**Date et lieu d'affichage : mercredi 7 octobre 2020**  
**Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard – Le Mans**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020**

**COMITE SYNDICAL**

**Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS**

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LE FOLL Stéphane

#### **Elus titulaires et suppléants votants :**

**Pour CD72 :** Mme ELSHOUD Méline, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, M. LE MENER Dominique, M. LEPROUST Gilles, Mme RIVRON Véronique. -> 5 présents et 5 votants

**Pour GB :** Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M. PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

**Pour LMM :** M. BATIOU Rémy, M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, Mme GIFFARD Francine, M. GOUFFE Jacques, M. GOULETTE Yvan, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme HEULOT Carole, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEMOUCHER Patrice, M. LEPROUST Gilles, M. LORIOU Claude, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, Mme MULLET Karine, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 26 présents et 42 votants.

**Pour MCS :** M. BESNIER Alain, M. BONIFAIT Christian, M. BOURGE Eric, M. BRISSAUD Alain, M. DELLIERE Jérôme, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel, M. VAVASSEUR Maurice. -> 12 présents et 17 votants.

**Pour OBB :** M. BARTHES Renaud, M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, M. COVEMAERKER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard, Mme PLU Mathilde, Mme SEBILLET Marie-Noëlle -> 10 présents et 17 votants.

**Pour SEPM :** M. FOUCHARD Stéphane, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HUMEAU Michel, M. HUREAU Laurent, Mme MORGANT Nathalie, Mme PREZELIN Séverine, M. ROUANET Nicolas, M. TAUPIN Laurent -> 12 présents et votants

**Elus suppléants non votants :** M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BILE Dany, M. LIVET Yannick, M. BACHELIER Jean-Christophe (SEPM).

#### **Elus excusés :**

POUR MCS : M. CLEMENT Emmanuel, Mme LAINE Magali

Pour OBB: M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

Pour SEPM : M. HAMIOT Julien.

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

N° interne de l'acte : 20200923-10

**RAPPORTEUR** : Mme CANTIN, Vice-Présidente aux finances et aux Ressources Humaines

**OBJET** : Affectation des résultats 2019 du budget annexe

*Monsieur le Président invite le Comité Syndical à délibérer sur le résultat de l'exercice 2019 pour le budget 2020 :*

- => *Résultat de fonctionnement 2019 : excédent de 86 791,90 € reporté à l'article 002 des recettes de la section de fonctionnement.*
- => *Résultat d'investissement 2019 : déficit de 8 432,21 € reporté à l'article 001 des dépenses de la section d'investissement.*

**=> Il est proposé au Comité Syndical,**

- ***d'approuver l'affectation des résultats 2019 du budget annexe ADS.***

**Résultats du vote** : Accord à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme.

**Le Président**

**M. Le Foll Stéphane**



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020**

**COMITE SYNDICAL**

***Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS***

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS. Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous-la présidence de LE FOLL Stéphane

**Elus titulaires et suppléants votants :**

**Pour CD72 :** Mme ELSHOUD Mélina, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, M. LE MENER Dominique, M. LEPROUST Gilles, Mme RIVRON Véronique. -> 5 présents et 5 votants

**Pour GB :** Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M.

PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

**Pour LMM :** M. BATIOU Rémy, M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, Mme GIFFARD Francine, M. GOUFFE Jacques, M. GOULETTE Yvan, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme HEULOT Carole, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEMBOUCHER Patrice, M. LEPROUST Gilles, M. LORIOU Claude, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, Mme MULLET Karine, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 26 présents et 42 votants.

**Pour MCS :** M. BESNIER Alain, M. BONIFAIT Christian, M. BOURGE Éric, M. BRISSAUD Alain, M. DELLIÈRE Jérôme, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel, M. VAVASSEUR Maurice. -> 12 présents et 17 votants.

**Pour OBB :** M. BARTHES Renaud, M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean- Yves, M. COVEMAËKER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard, Mme PLU Mathilde, Mme SEBILLET Marie-Noëlle -> 10 présents et 17 votants.

**Pour SEPM :** M. FOUCHARD Stéphane, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HUMEAU Michel, M. HUREAU Laurent, Mme MORGANT Nathalie, Mme PREZELIN Séverine, M. ROUANET Nicolas, M. TAUPIN Laurent -> 12 présents et votants

**Elus suppléants non-votants :** M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BILE Dany, M. LIVET Yannick, M. BACHELIER Jean-Christophe (SEPM).

**Elus excusés :**

POUR MCS : M. CLEMENT Emmanuel, Mme LAINE Magali

Pour OBB : M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

Pour SEPM : M. HAMIOT Julien.

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

N°20200923\_11 D

**RAPPORTEUR** : Mme CANTIN, Vice-Présidente aux finances et aux Ressources Humaines**OBJET** : Décision modificative du budget principal et du budget ADS**Décision modificative du budget principal**

	Dépenses			Recettes		
	Inscription actuelle	DM	Nouvelle inscription	Inscription actuelle	DM	Nouvelle inscription
Fonctionnement	011 Charges à caract. général	300 600,00 €	- 25 945,36 €	274 654,64 €		
	- 611 Prestations de services	126 000,00 €	- 20 000,00 €	106 000,00 €		
	- 617 Etudes et recherches	15 000,00 €	- 5 945,36 €	9 054,64 €		
	012 Charges de personnels	880 100,00 €	+ 25 000,00 €	905 100,00 €		
	- 6218 Personnel extérieur	2 500,00 €	+ 12 000,00 €	14 500,00 €		
	- 64111 Rémun. Personnel titulaire	246 000,00 €	+ 13 000,00 €	253 000,00 €		
	68 Dotation aux amortissements	34 401,30	+ 945,36 €	35 346 ,66 €		
	<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>			


Investissement	20 Immo. incorporelles	45 000,00 €	+ 945,36 €	45 946,36 €			
	- 2051 Droits et licences	5 000,00 €	+ 945,36 €	5 945,36 €			
	040 Transferts entre sections				34 401,30 €	+ 945,36	35 346,66 €
	- 28051 Licences informatiques				6 510,33 €	+ 726,00 €	7 236,33 €
	- 28183 Informatique et petits équipements				7 334,25 €	+ 219,36 €	7 553,61 €
	<b>TOTAL</b>		<b>945,36 €</b>			<b>945,36 €</b>	

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

## Décision modificative du budget ADS

Envoyé en préfecture le 03/11/2020  
Reçu en préfecture le 03/11/2020  
Affiché le   
ID : 072-200078426-20200923-20200923\_11D-DE

	Dépenses			Recettes		
	Inscription actuelle	DM	Nouvelle inscription	Inscription actuelle	DM	Nouvelle inscription
Fonctionnement	002 Report antérieur			95 224,11 €	- 8 432,21 €	86 791,90 €
	042 Transferts entre sections (7811 reprises sur amo)			0	+ 293,00 €	293,00 €
	023 Virement à la sect. d'investissement	8 000,00 €	+ 3 062,12 €	11 062,12 €		
	011 Charges à caractère général	101 500,00 €	- 11 201,33 €	8 798,67 €		
	- 617 études et recherches	20 000,00 €	- 11 201,33 €	8 798,67 €		
	<b>TOTAL</b>		<b>- 8 139,21 €</b>			<b>- 8 139,21 €</b>

Investissement	1068 Exc. De fonct. capitalisés			0	+ 8 432,21 €	8 432,21 €
	021 Virement de la sect. d'investissement			8 000,00 €	+ 3 062,12 €	11 062,12 €
	20 Immo. incorporelles	10 000,00 €	+ 12 000,00 €	22 000,00 €		
	- 205 Droits et licences	10 000,00 €	+ 12 000,00 €	22 000,00 €		
	21 Immo. corporelles	6 298,67 €	- 798,67 €	5 500,00 €		
	- 2188 Divers	798,67	- 798,67 €	0		
	040 Transferts entre sections	0,00 €	+ 293,00 €	293,00 €		
	- 28181 Installations générales	0,00 €	+ 13,00 €	13,00 €		
	- 28183 Informatique et petits équipements	7 769,48 €	+ 280,00 €	280,00 €		
	<b>TOTAL</b>		<b>11 494,33 €</b>			<b>11 494,33 €</b>

**Il est proposé au Comité Syndical,**

- **d'adopter les décisions modificatives telles que présentées par Madame la Présidente de la Commission Finances**

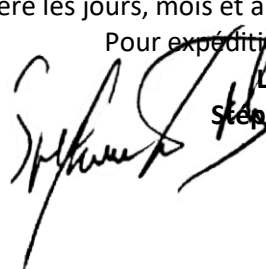
**Résultat du vote : Accord à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour expédition conforme,

**LE PRESIDENT**

**Stéphane LE FOLL**



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Envoyé en préfecture le 08/10/2020  
Reçu en préfecture le 08/10/2020  
Affiché le  
ID : 072-200078426-20200923-20200923\_12-DE

**Date de convocation : mercredi 16 septembre 2020**  
**Nombre de votants : 69**  
**En exercice : 69**  
**Présents : 64**  
**Votants : 64**  
**Date et lieu d'affichage : mercredi 7 octobre 2020**  
**Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard – Le Mans**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020**

#### **COMITE SYNDICAL**

*Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS*

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LE FOLL Stéphane

#### **Elus titulaires et suppléants votants :**

**Pour CD72 :** Mme ELSHOUD Mélina, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, M. LE MENER Dominique, M. LEPROUST Gilles, M. PETIT LASSAY Claude, Mme RIVRON Véronique. -> 6 présents et 6 votants

**Pour GB :** Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M. PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

**Pour LMM :** M. BATIOU Rémy, M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, M. GOUFFE Jacques, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEPROUST Gilles, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 20 présents et 20 votants.

**Pour MCS :** M. BESNIER Alain, M. BONIFAIT Christian, M. BOURGE Eric, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel, M. VAVASSEUR Maurice. -> 10 présents et 10 votants.

**Pour OBB :** M. BARTHES Renaud, M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, M. COVEMAERKER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard, Mme PLU Mathilde, Mme SEBILLET Marie-Noëlle -> 10 présents et 10 votants.

**Pour SEPM :** M. FOUCHARD Stéphane, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HUMEAU Michel, M. HUREAU Laurent, Mme MORGANT Nathalie, Mme PREZELIN Séverine, M. ROUANET Nicolas, M. TAUPIN Laurent -> 10 présents et 10 votants.

**Elus suppléants non votants :** M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BILE Dany, M. LIVET Yannick, M. BACHELIER Jean-Christophe (SEPM).

#### **Elus excusés :**

POUR MCS : M. CLEMENT Emmanuel, Mme LAINE Magali

Pour OBB: M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

Pour SEPM : M. HAMIOT Julien.

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

**N° interne de l'acte : 20200923-12**

**RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT**

**OBJET : Programme européen LEADER du Pays du Mans**

Monsieur le Président indique à l'assemblée que suite à la réponse à l'appel à projet régional du programme européen de développement rural Leader (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), le Pays du Mans a été retenu en 2015 pour mettre en œuvre ce programme jusqu'en décembre 2022 (notification écrite du Président du Conseil Régional en date du 13 mai 2015 et validée en Commission permanente du 29 juin 2015).

Le Pays du Mans bénéficie d'une enveloppe d'1,359 million d'euros pour mettre en œuvre le programme sur son territoire (territoire du Pays du Mans hors le Mans Métropole). A ce jour plus de 80% des fonds ont d'ores et déjà été attribués, les projets en cours d'instruction devraient permettre une consommation complète de l'enveloppe.

- Vu la délibération du Bureau Syndical du Pays du Mans en date du 13 novembre 2014 portant candidature à l'appel à projet Leader 2015-2022,
- Vu la décision favorable de la Commission permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire du 29 juin 2015 validant la candidature et la stratégie du programme Leader du pays,
- Vu la délibération du Bureau Syndical du Pays du Mans en date du 1er juillet 2015 approuvant le conventionnement, le plan de financement, ainsi que les annexes du programme Leader tels que présentés,
- Vu la présentation et les informations fournies par Monsieur le Président du pays,

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver :

- L'autorisation ou le mandat permettant au président de la structure porteuse ou son délégataire, pour négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de stratégie de développement local Leader, dont la présente convention GAL/AG/OP
- La Présidence du GAL Leader du Pays du Mans par le président de la structure porteuse.
- La désignation du Président du Pays du Mans en qualité de co-signataire des conventions attributives de Feader aux côtés de la Région, et en cas d'empêchement, la désignation de Mme la Présidente de la Commission Finances.
- L'engagement du Syndicat mixte du Pays du Mans à gérer le programme européen Leader sur la période 2015-2022 en se donnant les moyens de sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par l'autorité de gestion.

**Résultats du vote : Accord à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme.

**Le Président**  
**M. Le Foll Stéphane**



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Date de convocation : mercredi 16 septembre 2020  
Nombre de votants : 62  
En exercice : 62  
Présents : 53  
Votants : 53  
Date et lieu d'affichage : mercredi 7 octobre 2020  
Pays du Mans - 15/17 rue Gougéard – Le Mans

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020

COMITE SYNDICAL

Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LE FOLL Stéphane

#### Elus titulaires et suppléants votants :

**Pour GB** : Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M. PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

**Pour LMM** : M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, Mme GIFFARD Francine, M. GOUFFE Jacques, M. GOULETTE Yvan, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme HEULOT Carole, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEPROUST Gilles, M. LORIOT Claude, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, Mme MULLET Karine, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 24 présents et 24 votants.

**Pour MCS** : M. BESNIER Alain, M. BOURGE Eric, M. BRISSAUD Alain, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DELLIERE Jérôme, M. VAVASSEUR Maurice. -> 12 présents et 7 votants.

**Pour OBB** : M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, M. COVEMAER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard -> 7 présents et 7 votants.

**Pour SEPM** : M. BRIONNE Alain, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HUMEAU Michel, M. LEPETIT Jean-Pierre, Mme RENAUT Martine, M. ROUANET Nicolas -> 7 présents et 7 votants

Elus suppléants non votants : M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BONIFAIT Christian, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel (MCS), M. BACHELIER Jean-Christophe, M. LIVET Yannick (SEPM).

#### Elus excusés :

LMM : M. COZIC Thierry, Mme FLEURY Damienne, M. LEMOUCHER Patrice, M. POLLEFOORT Maurice

Pour OBB: M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

Pour SEPM : M. HAMIOT Julien.

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

N° interne de l'acte : 20200923-13

**RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT**

**OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU SYNDICAT AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)**

La loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises dite loi « PINEL » a été promulguée le 18 juin 2014. L'article 42 de cette loi précise la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), ainsi que les modalités de désignation de ses membres (article L.751-2 du code de commerce). L'article L.751-2 du Code de commerce indique que la CDAC, instance pilotée par le Préfet, est composée de 11 membres votants et depuis la loi ELAN des représentants des trois chambres consulaires en tant que personnes qualifiées représentant le tissu économique, ces derniers ne prennent pas part au vote. L'article L.751-2 précise la composition de la CDAC comme suit :

**1° Sept élus suivants :**

- Le maire de la commune d'implantation ou son représentant ;
- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation ou son représentant ;
- Le président du syndicat mixte ou de l'établissement public chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ou son représentant ;
- Le président du conseil départemental ou son représentant ;
- Le président du conseil régional ou son représentant ;
- Un membre représentant les maires au niveau départemental ;
- Un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental.

Lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats mentionnés aux a à g du présent 1°, il ne siège qu'au titre de l'un de ses mandats. Le cas échéant, le ou les organes délibérants dont il est issu désignent son remplaçant pour chacun des mandats au titre desquels il ne peut siéger ;

**2° De quatre personnalités qualifiées, deux en matière de consommation et de protection des consommateurs et deux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.**

**3° De trois personnalités qualifiées non votantes représentant le tissu économique : une désignée par la chambre de commerce et d'industrie, une désignée par la chambre de métiers et de l'artisanat et une désignée par la chambre d'agriculture.**

M. Stéphane LE FOLL étant Maire du Mans, Président de Le Mans Métropole, et Président du Syndicat Mixte du Pays du Mans, il convient donc de prévoir, pour les dossiers de CDAC localisés sur le périmètre du SCoT, la désignation d'un remplaçant titulaire et la nomination de suppléants pour siéger à la CDAC en tant que représentant du syndicat.

Pour rappel, le SCoT du Pays du Mans approuvé le 29 janvier 2014 est un document référence pour l'instruction des autorisations commerciales en CDAC. Il précise la localisation préférentielle du commerce ainsi que des principes d'aménagement à travers le Document d'Aménagement Commercial (Zones d'Aménagement Commercial) et le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



**En conséquence, il est proposé au comité syndical de :**

- Désigner M. Franck BRETEAU comme représentant titulaire au sein de la CDAC, en tant que Vice-Président SCoT en charge du commerce.
  
- Désigner cinq élus suppléants :
  - o M. Sébastien GOUHIER en tant que Vice-Président SCoT et Vice-Président Orée de Bercé Belinois,
  - o M. Martial LATIMIER en tant que membre du bureau et Vice-Président Gesnois Bilurien,
  - o M. David CHOLLET en tant que membre du bureau et Président Maine Cœur de Sarthe,
  - o M. Nicolas ROUANET en tant que membre du bureau et Président le Sud Est du Pays Manceau,
  - o Mme Patricia CHARTON en tant que membre du bureau et Vice-Présidente Le Mans Métropole déléguée au développement économique et commercial.
  
- Charger M. le Président des formalités correspondantes.

**Résultats du vote : Accord à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jour  
Pour expédition conf  
**Le Président**  
**M. Le Foll Stéphane**



Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :



Date de convocation : mercredi 16 septembre 2020

Nombre de votants : 62

En exercice : 62

Présents : 53

Votants : 53

Date et lieu d'affichage : mercredi 7 octobre 2020

Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard – Le Mans

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020

COMITE SYNDICAL

Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LE FOLL Stéphane

#### Elus titulaires et suppléants votants :

**Pour GB :** Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M. PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

**Pour LMM :** M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, Mme GIFFARD Francine, M. GOUFFE Jacques, M. GOULETTE Yvan, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme HEULOT Carole, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEPROUST Gilles, M. LORIOT Claude, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, Mme MULLET Karine, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 24 présents et 24 votants.

**Pour MCS :** M. BESNIER Alain, M. BOURGE Eric, M. BRISSAUD Alain, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DELLIERE Jérôme, M. VAVASSEUR Maurice. -> 12 présents et 7 votants.

**Pour OBB :** M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, M. COVEMAERKER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard -> 7 présents et 7 votants.

**Pour SEPM :** M. BRIONNE Alain, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HUMEAU Michel, M. LEPETIT Jean-Pierre, Mme RENAUT Martine, M. ROUANET Nicolas -> 7 présents et 7 votants

Elus suppléants non votants : M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BONIFAIT Christian, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel (MCS), M. BACHELIER Jean-Christophe, M. LIVET Yannick (SEPM).

#### Elus excusés :

LMM : M. COZIC Thierry, Mme FLEURY Damienne, M. LEMOUCHER Patrice, M. POLLEFOORT Maurice

Pour OBB: M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

Pour SEPM : M. HAMIOT Julien.

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

**N° interne de l'acte : 20200923-14**

**Objet:**

**Désignation de représentants du syndicat au sein de la Fédération Nationale des SCoT**

Créée à l'issu des Rencontres Nationales des SCOT de 2010, la Fédération Nationale des SCOT rassemble en 2020, plus de 320 structures porteuses de SCoT sur toute la France, dans l'objectif d'être :

- un lieu d'échanges, d'expériences et de formations auprès des élus et des techniciens des SCOT,
- un centre de ressources techniques et juridiques pour accompagner et faciliter le travail et la compréhension des textes législatifs liés au SCoT,
- un représentant des SCOT auprès des partenaires et de l'Etat.

Le SCoT du Pays du Mans est représenté au sein de la « fédéSCoT » depuis 2014 avec l'adhésion du syndicat mixte du SCoT du Pays du Mans puis en 2018 celle du syndicat du Pays du Mans suite à la fusion des syndicats.

A noter que M. BRETEAU, Vice-Président du SCoT, a été membre du Conseil d'Administration et M. ROISSE, chargé de mission SCoT, membre du comité technique de la fédération depuis sa création.

**En tant que membre, le syndicat mixte du Pays du Mans doit désigner un représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT.**

**En conséquence, il est proposé au comité syndical de :**

- Renouveler l'adhésion du syndicat à la Fédération Nationale des SCoT,
- Désigner M. Franck BRETEAU, Vice-Président rapporteur du SCoT, comme représentant titulaire du Syndicat Mixte du Pays du Mans au sein de la FédéSCoT,
- Désigner M. Sébastien GOUHIER, Vice-Président, également rapporteur du SCoT, comme suppléant.

**Résultats du vote : Accord à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus ,  
Pour expédition conforme.

**Le Président**

**M. Le Foll Stéphane**



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

ID : 072-200078426-20200923-20200923\_15-DE

Date de convocation : mercredi 16 septembre 2020

Nombre de votants : 62

En exercice : 62

Présents : 53

Votants : 53

Date et lieu d'affichage : mercredi 7 octobre 2020

Pays du Mans - 15/17 rue Gougéard – Le Mans

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Comité Syndical, le mercredi 23 septembre 2020

COMITE SYNDICAL

Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans Rue d'Arcole, 72100 LE MANS

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 16 septembre 2020 pour la séance du mercredi 23 septembre 2020 qui s'est déroulée au Palais Des Congrès Le Mans Salle Cénomans, Rue d'Arcole, 72100 LE MANS.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LE FOLL Stéphane

#### Elus titulaires et suppléants votants :

**Pour GB :** Mme BOUZEAU Brigitte, Mme BUIN Chantal, M. CHRISTIANY Damien, M. LATIMIER Martial, M. MONGELLA Arnaud, M. PIGNÉ André, M. PINTO Christophe, M. TRIFAUT Anthony -> 8 présents et 8 votants.

**Pour LMM :** M. BRETEAU Franck, Mme BUCHOT Nathalie, Mme CHARTON Patricia, M. COUNIL Christophe, Mme GIFFARD Francine, M. GOUFFE Jacques, M. GOULETTE Yvan, Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, Mme HEULOT Carole, Mme KAZIEWICZ Renée, Mme LAGARDE Fabienne, M. LE BOLU Joël, M. LE FOLL Stéphane, Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LEPROUST Gilles, M. LORiot Claude, M. MARIETTE Pascal, M. MORTREAU Marcel, Mme MULLET Karine, M. PARIS Laurent, M. PETIT-LASSAY Claude, M. PORTIER Quentin, M. POUPINEAU Christine, M. TOUCHE Thierry. -> 24 présents et 24 votants.

**Pour MCS :** M. BESNIER Alain, M. BOURGE Eric, M. BRISSAUD Alain, Mme CANTIN Véronique, M. CHOLLET David, M. DELLIERE Jérôme, M. VAVASSEUR Maurice. -> 12 présents et 7 votants.

**Pour OBB :** M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, M. COVEMAERKER Dominique, Mme DUPONT Nathalie, Mme FEVRIER Florence, M. GOUHIER Sébastien, M. LAMBERT Gérard -> 7 présents et 7 votants.

**Pour SEPM :** M. BRIONNE Alain, M. FOURMY Guy, M. HERRAUX Denis, M. HUMEAU Michel, M. LEPETIT Jean-Pierre, Mme RENAUT Martine, M. ROUANET Nicolas -> 7 présents et 7 votants

**Elus suppléants non votants :** M. COURTABESSIS Alain, M. VERNHETTES Patrice (GB), M. BONIFAIT Christian, M. DESCHAMPS François, M. LALANDE Michel, M. LERAT Jean-Michel, M. MUSSET Michel (MCS), M. BACHELIER Jean-Christophe, M. LIVET Yannick (SEPM).

#### Elus excusés :

LMM : M. COZIC Thierry, Mme FLEURY Damienne, M. LEMOUCHER Patrice, M. POLLEFOORT Maurice

Pour OBB: M. GERAULT Stéphane, M. HALILOU Nicolas

Pour SEPM : M. HAMIOT Julien.

CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

**N° interne de l'acte : 20200923-15**

**RAPPORTEUR : Mme CANTIN, Vice-Présidente aux finances et aux Ressources Humaines**

**OBJET : Candidature « Territoires engagés pour la Nature » - présentation du plan d'actions et sollicitation de financements**

À la suite du comité syndical du 12 février 2020, le Pays du Mans a souhaité s'inscrire dans le dispositif national « **Territoires engagés pour la nature** » et le **Contrat Nature 2050 portés par la Région Pays de la Loire** avec pour objectifs de valoriser et protéger la biodiversité et la nature.

**Le Pays du Mans propose d'être chef de file pour ses 5 EPCI membres** (Le Mans Métropole, Gesnois Bilurien, Maine Cœur de Sarthe, Orée de Bercé-Belinois et Sud-Est du Pays Manceau), ce territoire représente environ 300 000 habitants. Ce pilotage est basé sur un projet de territoire commun (un plan climat PCAET approuvé le 20 décembre 2019 et la révision du SCoT en cours).

La candidature du Pays du Mans à l'appel à projet « Territoires Engagés pour la Nature » est donc une opportunité pour poursuivre et structurer le travail déjà engagé mais également initier de nouvelles actions en faveur de la trame verte et bleue pour une meilleure réponse aux enjeux de la biodiversité au niveau local. Le territoire entend répondre aussi avec cette candidature aux enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Les 5 EPCI et 68 communes du Pays du Mans ont été sollicitées de mars à juillet 2020, pour coconstruire la candidature du Pays du Mans pour aboutir à **49 actions réparties sur 21 communes et 4 EPCI, représentant environ 1 230 000 € HT.**

**Quatre domaines d'actions proposés pour construire la stratégie :**

Une stratégie basée sur :

- une trame verte et bleue multifonctionnelle qui explique les 4 domaines d'actions,
- une mise en œuvre opérationnelle des objectifs du PCAET et du SCoT,
- le Pays du Mans comme : pilote d'une gouvernance TVB à créer et relais local pour la Région,
- une coordination et formation des acteurs et partenaires locaux.

_4 domaines d'actions	_Intitulés
_Domaine 1 Gouvernance	_Coconstruire une gouvernance locale commune de la trame verte et bleue
_Domaine 2 _Fonction écosystémique	_Protéger et restaurer les richesses écologiques du territoire
_Domaine 3 _Fonction climatique	_Faire de la biodiversité et du stockage carbone des facteurs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
_Domaine 4 _Cadre de vie	_Valoriser la trame verte et bleue comme support du cadre de vie

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Une majorité des actions (27) dans le domaine 4, 9 actions dans le domaine 3, 1 action dans le domaine 2, 2 actions structurantes Gouvernance.

La candidature Pays du Mans regroupe **10 fiches actions** qui permettent l'intégration des **49 projets** recensés sur le territoire.

**10 fiches actions s'inscrivant dans les 4 domaines d'actions.**

	Domaine 1		Domaine 2		Domaine 3		Domaine 4	
	Gouvernance		Fonction écosystémique		Fonction climatique		Cadre de vie	
<b>10 FICHES ACTIONS</b>	1	Animation d'une politique territoriale en faveur de la biodiversité et structuration d'une gouvernance TVB	2	Gestion, entretien et restauration des réservoirs de biodiversité réglementaires (ENS, RNR, Natura 2000, ZNIEFF ...)	5	Création de boisements urbains	8	Renforcement de la biodiversité dans les bourgs (nature en ville)
			3	Restauration et mise en valeur des milieux humides (zone humide, mares, ...)	6	Structuration et gestion de la forêt par l'animation d'une charte forestière	9	Valorisation touristique des milieux naturels par la création de sentiers d'interprétation mettant en avant la biodiversité locale (signalétique, support pédagogique ...)
			4	Identification, création et protection de nouveaux réservoirs de biodiversité	7	Accompagnement, restauration et création des haies bocagères (rôle de la haie, gestion inondation, érosion, ...)	10	Animation, sensibilisation, connaissance et éducation à la biodiversité

Certifié exécutoire :  
 Transmis au contrôle de légalité le :  
 Publié le :

La candidature du Pays du Mans présentée par Mme CANTIN, a été retenue le 9 septembre dernier par le comité des financeurs animé par M. Laurent GERAULT conseiller régional délégué à l'environnement. **Un Contrat Nature 2050 sera donc conclu entre la Région Pays de la Loire et le Pays du Mans**, sur la base du projet territorial décliné en programme d'actions (49 actions pour un investissement global estimé à environ 1 230 000 € HT) prévu sur 3 ans (2021 à 2023). Le dossier passera en commission permanente du Conseil Régional le 13 novembre prochain.

**Il est proposé que l'ensemble des projets du domaine « gouvernance » soient portés par le syndicat mixte du Pays du Mans, il s'agit de :**

- **La structuration de la trame verte et bleue au niveau local** (gouvernance, sensibilisation, formation) Dans la continuité des actions engagées depuis 2016, avec le CEN Pays de La Loire et le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, **le Pays du Mans ambitionne d'être pilote de la stratégie locale de la trame verte et bleue** dans une logique de complémentarité entre la révision du SCoT engagée et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé à la même échelle le 20 décembre 2019.

**L'objectif de ce partenariat avec le CEN Pays de La Loire et le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, estimé à 30 000 € HT** (sollicitation 80% aide TEN et contrat nature 2050) pour la période 2021-2023, est de :

- o mettre en place une gouvernance locale des acteurs de la trame verte et bleue ;
- o connaître, identifier et coordonner les actions réalisées par les nombreux acteurs ;
- o mettre en œuvre à termes un observatoire local de la biodiversité avec le CEN Pays de la Loire;
- o alimenter les travaux de la révision du SCoT initié de nouvelles actions sur la trame verte et bleue et la biodiversité pour répondre aux enjeux locaux ;
- o poursuivre et structurer le travail engagé au travers d'un programme annuel de sensibilisation à destination des élus et de formations des agents de collectivités.

- **L'expérimentation de paiements pour services environnementaux (PSE) à hauteur de 37 000 € HT sur la période fin 2020 à 2023.**

Un partenariat entre le Pays du Mans, le CIVAM de la Sarthe (Centre d'Initiatives et de Valorisation de l'Agriculture en Milieu rural) et l'Union départementale des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) est en cours de réflexion. Il permettrait de :

- o réfléchir à la faisabilité de la mise en place technique et administrative des PSE ;
- o d'associer un groupe d'une dizaine d'agriculteurs au projet tout en les accompagnants dans leurs pratiques de gestion du bocage ;
- o de solliciter un financement à hauteur de 80% dans le cadre de la candidature TEN et du contrat nature 2050.

**En conséquence, il est proposé au comité syndical de :**

- **DE VALIDER le contenu de la candidature**, et notamment le lancement des actions portées par le Pays du Mans à hauteur de 67 000 € sur fin 2020 à 2023 concernant :
  - o l'animation d'une politique territoriale en faveur de la biodiversité et la structuration d'une gouvernance Trame Verte et Bleue avec le CPIE et le CEN Pays de la Loire ;
  - o l'expérimentation avec les agriculteurs Paiement pour Service Environnementaux (PSE) en partenariat avec ADEAS CIVAM et Ud Cuma.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

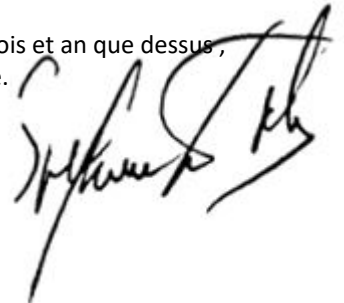
Publié le :

- **DE SOLLICITER un dé plafonnement de l'enveloppe maximale initiale de 350 000 €** afin de prendre en compte le périmètre inédit de la candidature (5 EPCI), afin de pouvoir faire émerger la grande majorité des actions.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif (conventions, contrat, ...) à la bonne exécution des actions du Pays du Mans inscrites à la candidature « Territoires Engagés pour la Nature » et au Contrat Nature 2050 avec la Région Pays de la Loire.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président à solliciter toutes aides financières auprès des financeurs potentiels.

**Résultats du vote : Accord à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme.

**Le Président**  
**M. Le Foll Stéphane**



Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :